



Offre d'emploi Animateur / Animatrice enfance jeunesse (H/F)

Temps périscolaires incluant les mercredis et/ou les vacances scolaires

Commune de Panissières

Description de l'offre

Interventions ponctuelles en appui auprès de l'équipe d'animation de la commune, prioritairement sur les temps périscolaires pour un nombre d'heures variables.

Temps périscolaires :

- Animer les activités de loisirs auprès d'un public âgé de 3 à 11 ans ;
- Connaître et respecter le rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses capacités
- Connaître, respecter les règles de sécurité et d'hygiène afférentes aux accueils collectifs de mineurs et participer aux missions d'entretien liées à l'exercice des activités
- Animer les différents temps de vie collective sur la journée (repas, accueil, temps calme, sieste...)

Vacances scolaires

- Animer les activités de loisirs auprès d'un public âgé de 3 à 11 ans au sein du Centre de loisirs municipal

BAFA COMPLET EXIGE ou EQUIVALENT

Expérience souhaitée

Compétences artistiques, musicales et/ou sportives appréciées

Compétence(s) du poste

- Organiser ou adapter la séance d'animation selon le déroulement de la journée
- Préparer l'espace d'animation et guider les participants tout au long de la séance
- Repérer les difficultés ou problèmes d'un enfant, intervenir ou informer le directeur, les parents
- Surveiller le déroulement de l'activité et veiller au respect des consignes de jeux, des règles de vie sociale
- Informer les parents sur l'organisation de la structure et présenter le programme des activités aux enfants

Qualité(s) professionnelle(s)

Autonomie ; Sens de l'organisation ; Travail en équipe

Employeur : MAIRIE DE PANISSIERES

Pour postuler à cette offre envoyer votre CV à Emilie OGIER DENIS, coordinatrice enfance jeunesse par mail : periscolaire@panissieres.fr

Détail Lieu de travail : 42360 - PANISSIERES

Type de contrat : Contrat à durée déterminée, jusqu'en juin 2024. Possible extension du contrat à la période estivale 2024.

Nature d'offre : Durée hebdomadaire de travail fixée par planning annualisé

Salaire indicatif : salaire horaire SMIC , valorisé selon expérience

Qualification : Employé qualifié

Conditions d'exercice : Horaires annualisés, horaires sur séjour ACM / Poste à pourvoir dès que possible